

Annexe demande cas par cas

Création de place de dépôt de bois en forêts communales de Courchevel

Septembre
2022



Sommaire

1	Les places de dépôt forestières.....	3
1.1.	Les différents types de dessertes forestières.....	3
1.2.	Créer une place de dépôt.....	4
2	Le projet de création de places de dépôt de bois.....	6
2.1.	Objectifs et intérêt du projet.....	6
2.2.	Localisation du projet.....	6
2.3.	Principales caractéristiques du projet.....	7
3	Contexte écologique et état initial.....	9
3.1.	Sensibilités écologiques et périmètres de protection des milieux naturels.....	9
3.2.	Espèces protégées flore.....	12
3.2.	Espèces protégées faune.....	13
4	Mesures de réduction.....	14
4.1.	Implantation des places de dépôt au regard des risques naturels et des volumes de terrassement.....	14
4.2.	Implantation des places vis-à-vis de Buxbaumie verte.....	14
4.3.	En phase chantier.....	15

1 Les places de dépôt forestières

1.1. Les différents types de dessertes forestières

Pour gérer durablement les forêts et assurer l'exploitation des bois, certains aménagements sont nécessaires :

- Les voies d'accès aux peuplements comprenant les routes accessibles aux camions et les pistes forestières accessibles aux différents engins forestiers (tracteurs, porteurs, ...)
- Les zones de stockage et de tri des bois.

Ces pistes généralement non carrossables, remplissent différentes fonctions dont la principale est de sortir le bois des forêts.

On peut schématiser le réseau de desserte, y compris les places de dépôts de bois comme suit :



Fig 1 : schéma des différentes voies en forêt

Dans la pratique, les bois destinés à être vendus sont :

- Coupés et ébranchés en forêt par un bûcheron
- Evacués de la parcelle par un engin forestier (tracteur ou porteur) circulant sur des pistes forestières jusqu'à une place de dépôt située en bordure de route accessible aux camions (grumiers)
- Triés, cubés, classés et stockés provisoirement sur une place de dépôt.
- Evacués par camions jusqu'à une scierie. Les différentes essences et qualités de bois (épicéa, sapin, mélèze, feuillus, charpente, palette/coffrage, bois énergie, ...) sont répartis auprès des transformateurs en fonction de leurs besoins.

Tous ces éléments permettent de valoriser au mieux les produits issus de l'exploitation forestière.

Les places de dépôt de bois sont un élément essentiel de cette chaîne. Elles permettent tout d'abord de limiter le trainage des bois sur les pistes et donc de limiter leur dégradation. Moins d'entretien de desserte signifie moins de déplacement d'engins pour les remettre en état.

Par ailleurs, sans place de dépôt de bois, les arbres sont empilés contre les talus boisés, endommageant les régénérations et les semis.

Elles sont enfin et surtout nécessaires à la sécurité : sécurité vis-à-vis des entreprises de travaux forestiers qui ont des aménagements adaptés pour travailler, manœuvrer les engins ce qui réduit les risques d'accident. Sécurité également vis-à-vis des promeneurs ou des autres usagers de la forêt : avec les places de dépôt, le stockage des bois est bien localisé et identifié, les piles sont mieux réalisées et sont moins instables. D'autre part les engins forestiers peuvent manœuvrer plus facilement sans avoir à circuler sur la route, les grumiers peuvent charger sans couper la circulation ni impacter la route et donc la cohabitation est davantage sécurisée.

Enfin, il est à noter que le cahier des charges de PEFC, organismes certificateurs avec des exigences environnementales, prévoit dans son article 2.7 :

« 2.7-S'assurer d'accès et de places de dépôts suffisants et adaptés pour une gestion forestière durable de sa propriété »

1.2. Créer une place de dépôt

Les places de dépôt de bois devraient être généralement créées au moment de la construction de la route. L'aménagement doit être prévu en même temps car c'est un élément indispensable à l'exploitation des bois et à la gestion forestière durable.

Pour se faire, sur l'emprise prévue, le bois est coupé et évacué.

Puis, un remblaiement est réalisé à partir de matériaux inertes (terre et des blocs de moins de 30 cm). Tout autre matériau est proscrit.

La plateforme est soigneusement fondée par couches successives compactées de 30 à 40 cm, nivelée, aussi bien l'assise principale que les talus aval.

Enfin, la plateforme peut être empierrée ou laissée en terrain naturel, dans le cas de Courchevel, les places de dépôt de bois seront laissées en terrain naturel. Les talus sont végétalisés.



Fig 2 : exemple de place de dépôt de bois

2 Le projet de création de places de dépôt de bois

2.1. Objectifs et intérêt du projet

Le projet se situe dans les forêts communales de Courchevel : dans la forêt communale de Saint Bon Tarentaise et dans la forêt communale de la Perrière. Ces deux forêts sont aménagées selon des documents de gestion approuvés par arrêtés préfectoraux. La forêt de Courchevel est certifiée PEFC depuis 2015. Elle a fait l'objet d'un audit PEFC en 2021, celui-ci n'a pas révélé de non-conformité.

La surface totale de ces forêts est de 924ha. Elles ne bénéficient que de très peu de places de dépôt de bois ce qui rend compliqué les exploitations : les bois sont trainés le long de routes forestières sur de plus grandes distances, de petits tas de bois sont entreposés ici et là quand c'est possible. Cette absence de places de dépôt de bois occasionne de nombreux dommages aux arbres en bordure de route et rend plus compliqué le stockage du bois, son tri par qualité donc sa valorisation.

Par ailleurs, les forêts de Courchevel sont très prisées par les promeneurs. La cohabitation est rendue plus dangereuse du fait de l'absence d'aménagement prévu à cet effet.

Ainsi, un projet de réseau de places de dépôt de bois a été créé dans le but d'optimiser sur tous les plans (technique, sécurité, économique) les exploitations forestières.

Il est à noter que ce projet de places de dépôt est présenté dans des circonstances particulières. En effet, la commune de Courchevel n'a plus d'ISDI autorisée et se trouve dans l'obligation d'évacuer les matériaux issus des terrassements de la station (entre 100 et 140 000 m³/an) dans la vallée, parfois à plus de 30 km. Ces transports de matériaux engendrent un trafic de plusieurs milliers de camions générant une production de CO₂ et une pollution importante, une dégradation des routes départementales, des risques d'accidents routiers, de la poussière, du bruit, ...

A titre d'information, le recyclage sur place de 41 500 m³ de matériaux de terrassements par création de places de dépôt en forêt communale permettrait d'économiser la production de plus de 400 tonnes de CO₂.

Calcul de l'économie de CO ₂ par une solution locale				
Intitulés		Données brutes	Solutions	
			"Locale"	"Vallée" ISDI officielle
Solution locale proposée par création de places de dépôt en forêt	en m ³	41 500		
Distance entre le lieux de production et le lieu de dépose	en km		7	50
Nombre de camions nécessaire pour l'évacuation (8 m ³)	Camions	5 188		
Nombre de km parcourus pour l'évacuation des matériaux	Km		36 313	259 375
Nombre de litres de gazole consommés L/100km	L	70	25 419	181 563
Production de CO ₂ sur la base de 2,6 kg/litre	Tonnes	2,6	66	472
Economie de CO ₂ en Tonnes		406		
Rappel :				

Fig 3 : calcul de l'économie du carbone dans le cadre de l'utilisation locale de matériaux inertes

2.2. Localisation du projet

En tout, 22 places de dépôt de bois ont été implantées sur les 924 ha de forêts communales. Elles sont réparties comme suit :

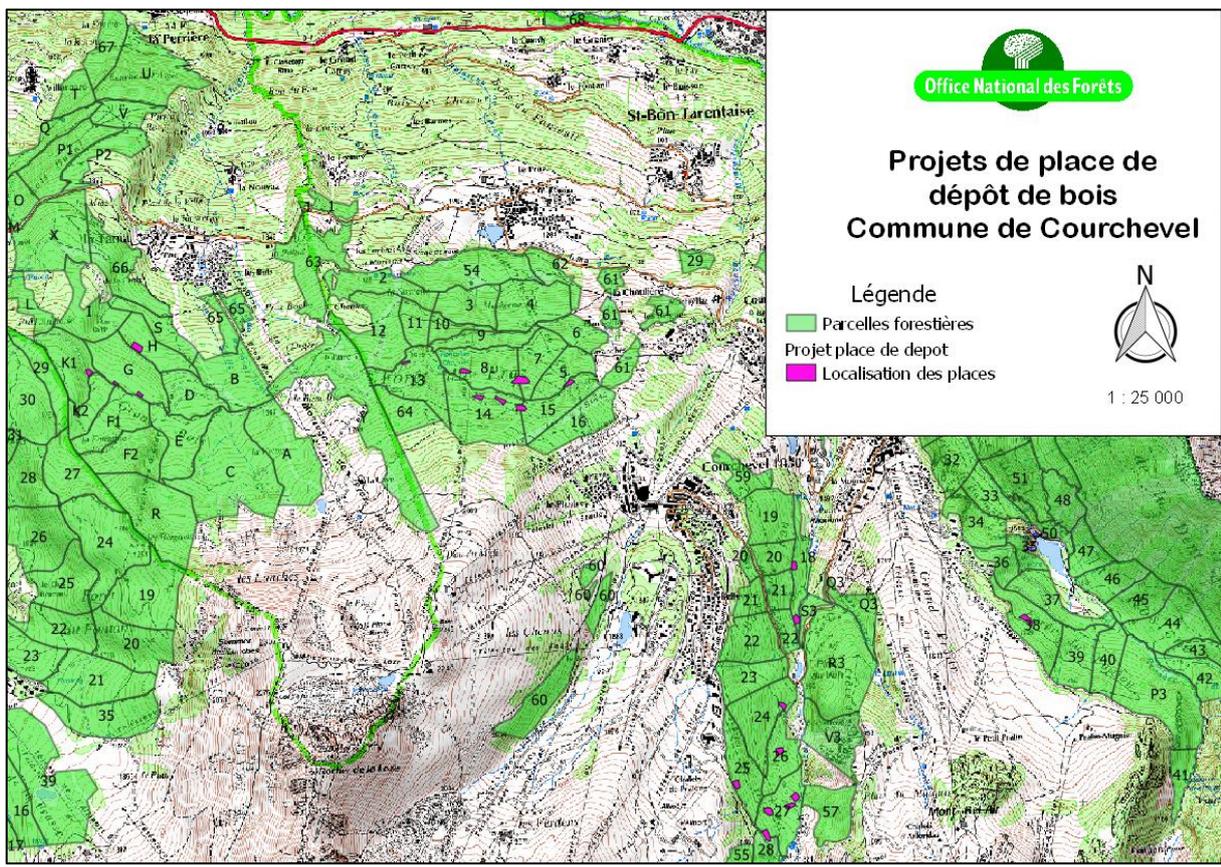


Fig 4 : carte de localisation des places de dépôt de bois

2.3. Principales caractéristiques du projet

Les forêts concernées sont des pessières d'altitude composées essentiellement d'Épicéa et de feuillus type Erable ou Sorbier. Voici le type de peuplement concernés :

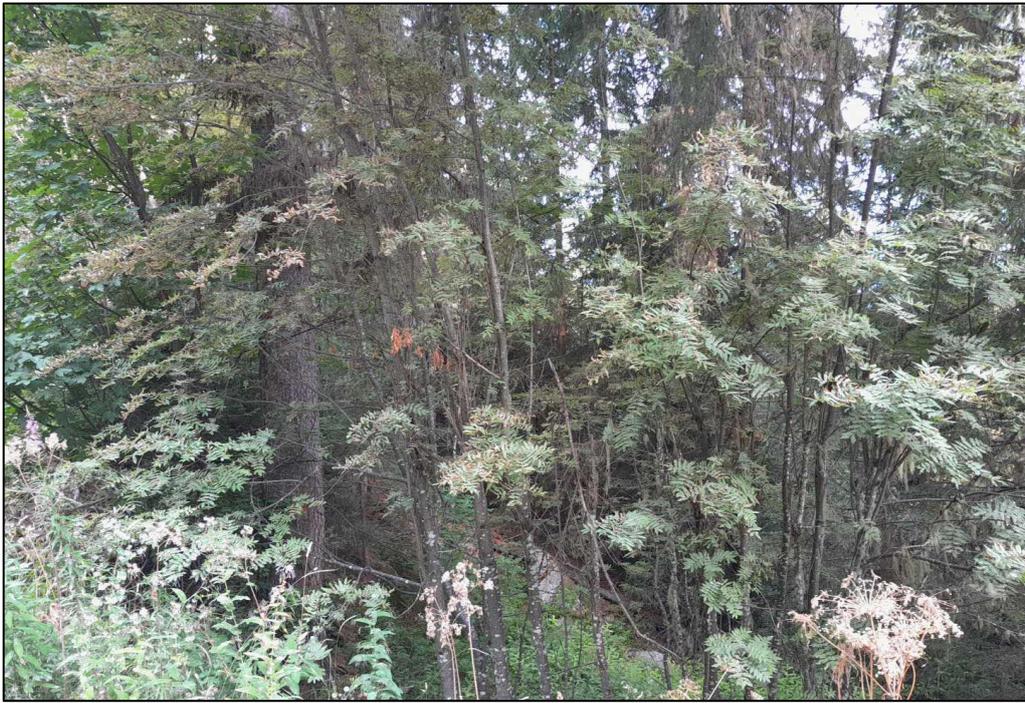




Fig 5 : exemple de forêts rencontrées

Les forêts sont composées :

- Soit de peuplements denses d'épicéas, relativement jeunes et monospécifiques issus de boisements naturels après déprise agricole. Ces peuplements sont minoritaires.
- Soit de peuplements irréguliers globalement peu mélangés. L'épicéa représente 90% des essences. Les essences complémentaires sont composées de : sapins, mélèzes, pins cembro, pins à crochets, érables, sorbiers, hêtres,

Les 22 places de dépôt correspondent à une surface de 36910m².

3 Contexte écologique et état initial

3.1. Sensibilités écologiques et périmètres de protection des milieux naturels

⊕ ZNIEFF

Trois places sont concernées par la ZNIEFF de type I Bois de Fontany et du Dos des Branches.

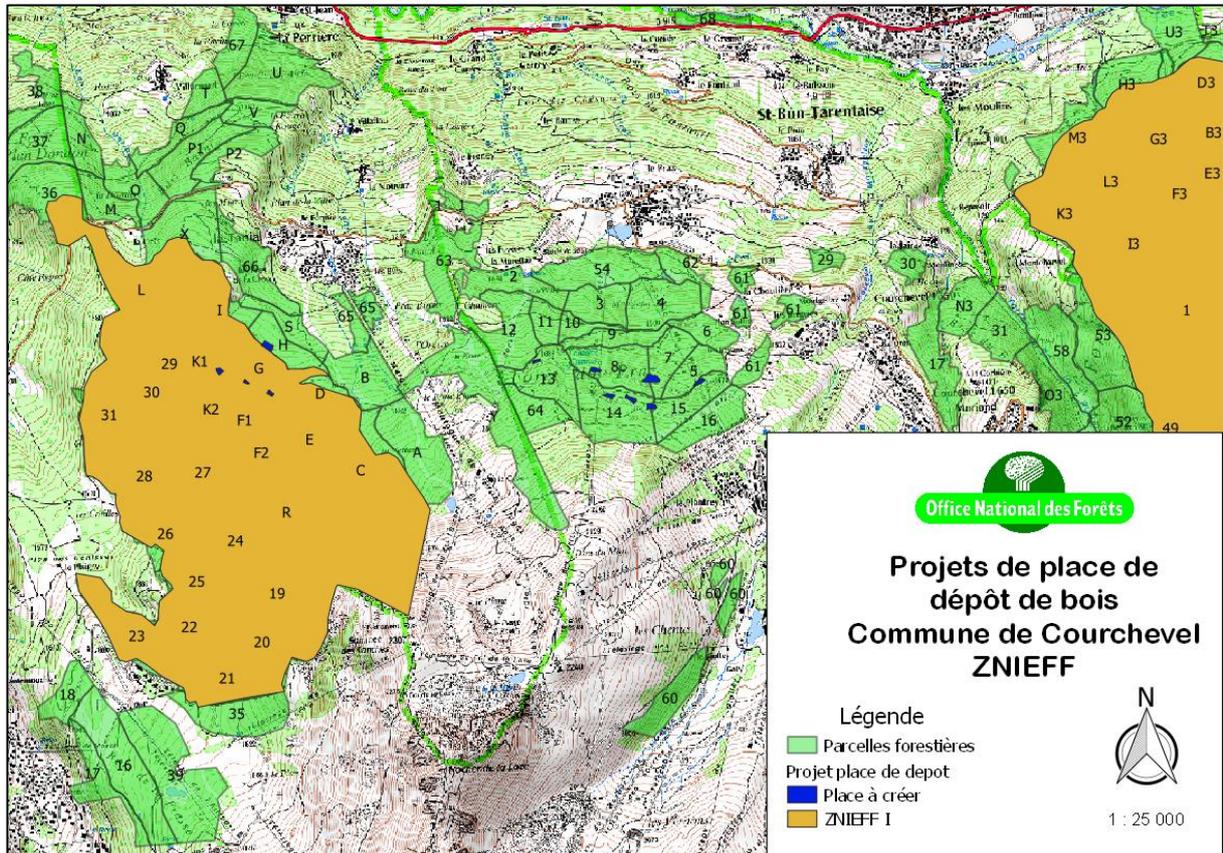


Fig 6 : localisation des ZNIEFF de type I

⊕ Forêt de protection

Les mêmes places sont situées sur la forêt de protection de Fontany et du Dos des Branches.

L'aménagement prévu est un ouvrage nécessaire à la gestion forestière. Il ne fera ~~donc~~ pas l'objet d'une demande de défrichage. Ce type de travaux est ~~donc~~ autorisé en forêt de protection, le projet de création de places de dépôt n'est pas incompatible avec le statut de forêt de protection. 3 places sur 22 sont concernées par la forêt de protection.

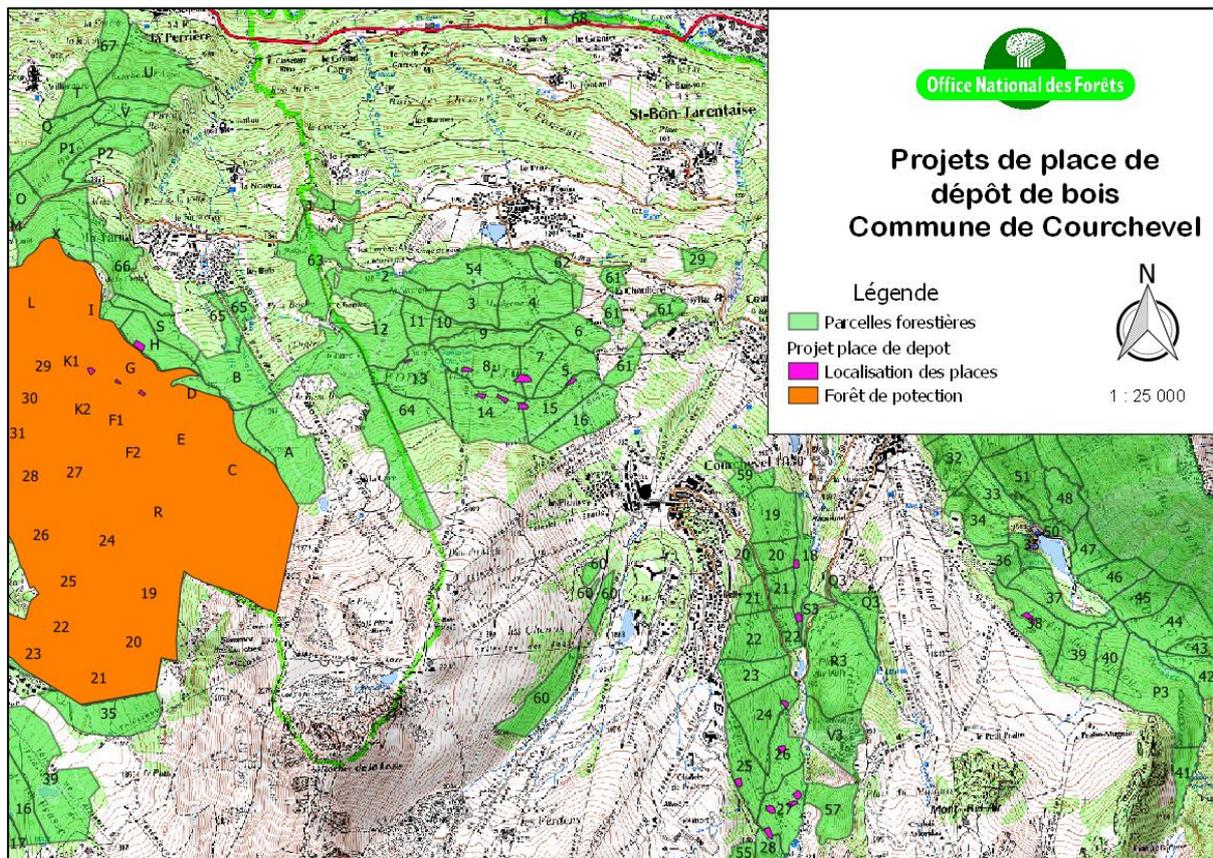


Fig 7 : localisation de la forêt de protection de Fontany et du Dos des Branches

⊕ Captages

Deux places de dépôt sont concernées par le périmètre de captage rapproché de Matagena 1 (est). Une autre place est concernée par le périmètre de captage rapproché du lac de la Rosière. Dans les 3 cas les places de dépôt sont situées en limite du périmètre.

Les différents arrêtés préfectoraux n'abordent pas l'exhaussement des sols. Nous en déduisons que l'apport de matériaux inertes n'est pas interdit.

Les travaux nécessaires à la réalisation de ces places de dépôt feront l'objet d'une grande vigilance, notamment en veillant aux fuites pouvant survenir sur les machines.

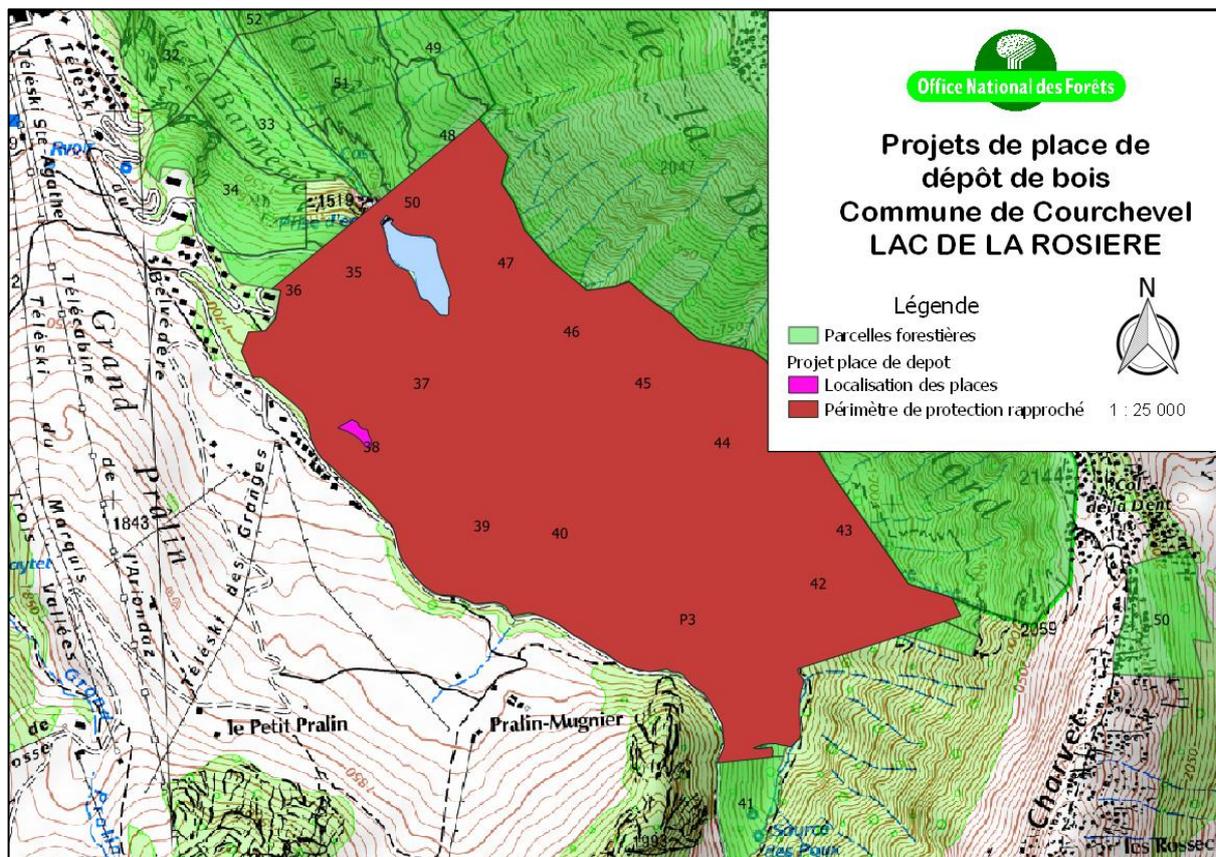
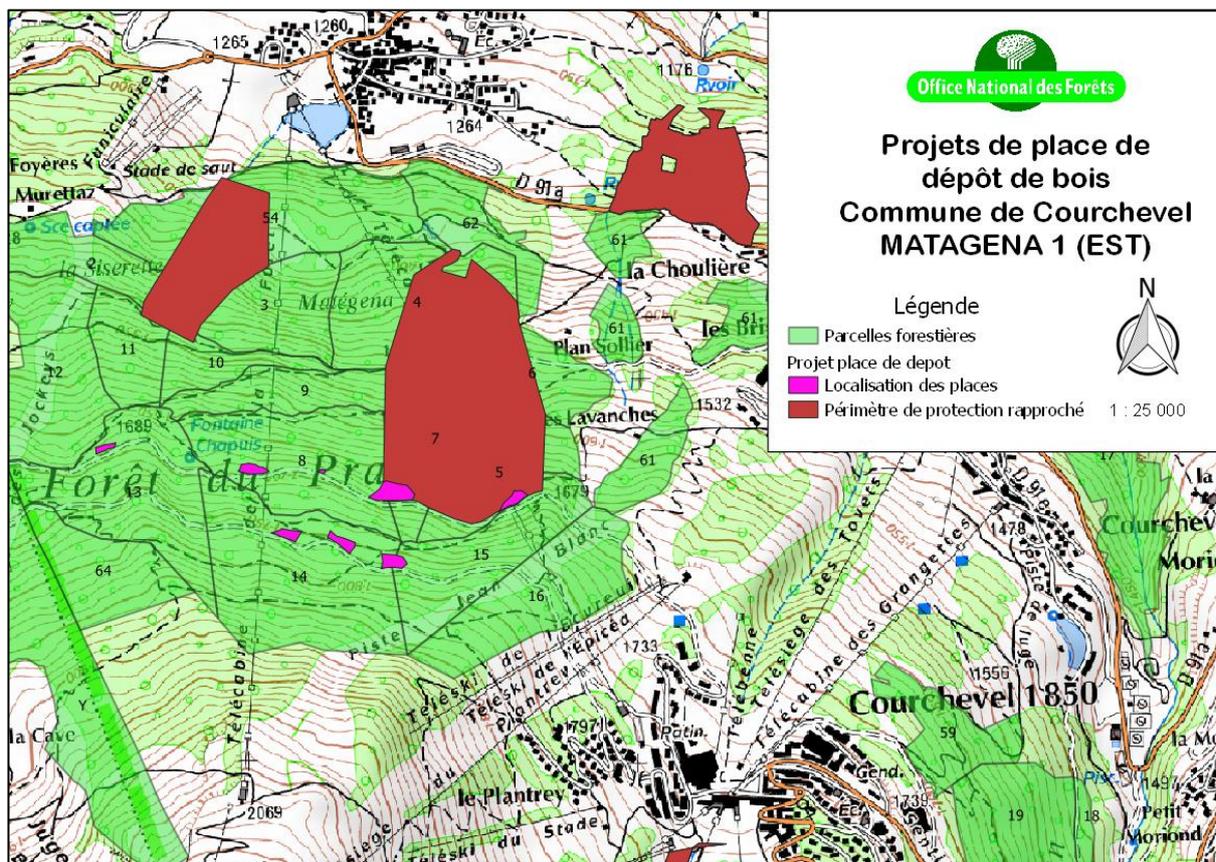


Fig 8 : localisation des captages

3.2. Espèces protégées flore

Deux relevés floristiques ont été réalisés en juin 2020 et juillet 2021. Ils ont révélé la présence de la Buxbaumie verte, espèce protégée.

Aucune autre espèce protégée n'a été relevée.



Fig 9 : Buxbaumie verte

Concernant la Buxbaumie verte, celle-ci fait l'objet d'un cadrage entre le CSRPN et l'ONF pour les projets de desserte. En effet, un protocole de compensation et de suivi bien spécifique a été validé et, outre l'autorisation cas par cas, un dossier de destruction d'espèce protégée respectant ce cadre sera rédigé et le projet ne se fera qu'après la validation par le CSRPN et l'obtention de l'arrêté préfectoral.

Sur les 22 places de dépôt, 11 sont concernées par la Buxbaumie.

Parmi ces 11, 3 présentent de la Buxbaumie en limite du tracé. Ces places de dépôts seront donc réduites de manière à l'éviter.

Ainsi, 8 places de dépôt sur 22 sont réellement concernées par la Buxbaumie et feront l'objet d'une demande de dérogation au titre des espèces protégées.

3.2. Espèces protégées faune

Les forêts concernées n'ont pas relevé la présence de faune protégée, il n'y a pas d'arbre à cavité sur les zones du projet.

On trouve d'une manière générale dans les forêts de Courchevel le cortège habituel d'espèces protégées des Alpes du Nord en pessière (avifaune comme les Pics, chiroptères, écureuil roux, etc) mais la création places de dépôt de bois n'entraînera pas de destruction d'espèces animales.

4 Mesures de réduction

4.1. Implantation des places de dépôt au regard des risques naturels et des volumes de terrassement

Les 22 places de dépôt ont été implantées de manière à ne pas générer de risques naturels notamment au regard des chutes de blocs. Elles sont situées en bordures de routes existantes et ont une pente en travers de moins de 40%. Les zones trop pentues ont été exclues pour éviter les risques de déstabilisation. Par ailleurs, implanter des places de dépôt de bois sur des zones de pentes raisonnables permet de limiter l'importance des talus.

Voici un exemple de zone à aménager : la surlargeur est déjà partiellement existante, les bois de bordure seront coupés et la place réaménagée.



Fig 10 : Exemple de surlargeur prévue à aménager en place de dépôt de bois

4.2. Implantation des places vis-à-vis de Buxbaumie verte

Comme mentionné ci-dessus, 8 places de dépôt de bois sur 22 sont concernées par la Buxbaumie et le projet fera l'objet d'une demande de destruction d'espèces protégées. Parmi ces 22 places, 3 d'entre elles étaient aussi concernées et seront réduites pour ne pas détruire les pieds de Buxbaumie présente en bordure.

4.3. En phase chantier

Lors du chantier, la circulation des engins se fera uniquement sur l'emprise de la desserte. Le travail sera réalisé en remblai, les matériaux qui seront déposés seront uniquement constitués de terre et de blocs de proximité, générés par les terrassements des constructions et qui devraient être stockés en décharge inerte dans la vallée, entraînant des déplacements conséquents et émetteurs de carbone.



Fig 11 : Exemple de l'évolution d'un talus de place de dépôt après 15 ans. La régénération naturelle colonise le talus.

Synthèse de la demande

Au regard de ce qui a été présenté ci-dessus, la commune de Courchevel souhaite réaliser 22 places de dépôt de bois sur les 924ha de forêts communales. Le projet est nécessaire à la bonne réalisation des exploitations forestières, dans l'objectif d'une gestion durable et de qualité. Un dossier de destruction d'espèce protégée sera rédigé pour la Buxbaumie verte selon le cadre défini avec le CSRPN et toutes les mesures seront prises pour limiter les impacts sur les milieux naturels.

L'objectif final de ce projet est :

- D'améliorer les conditions de travail techniques et pratiques des Entreprises de Travaux Forestiers
- D'améliorer la sécurité sur les chantiers d'exploitation forestière vis-à-vis des ETF eux-mêmes mais aussi des usagers de la forêt.
- De valoriser au mieux les forêts de Courchevel, contribuant à l'utilisation d'un matériau renouvelable, local et stockant du carbone, le bois.